

la seyne - sanary Var-matin

lundi 16 janvier 2017

Le grand quotidien du Sud-Est

varmatin.com



(Photo Luc Bourtra)

SAINT-CYR

Le maire optimiste pour 2017

P 6 ET 7

ARRIÈRE-PAYS NIÇOIS

Viols en série : deux hommes interpellés

P 11

L'ÉCONOMIE

Twil, l'application varoise pour choisir son vin
PAGES 33 À 40



RECONVERSION D'UNE FRICHE À LA SEYNE

Le projet de cinéma attaqué



(Photo Valérie Le Parc)

Opposée à la transformation de l'ex-atelier mécanique en complexe ludocinématographique, l'association Environnement Méditerranée a saisi la justice. P 2

FOOT - LIGUE 1



L'OM encore étrillé par Monaco...

P 23

PRIMAIRE PS



(Photo DR)

Un deuxième débat (un peu) plus animé

P 13

SALON MOTO DE LA

nice-matin
SCOOTER - QUAD - CYCLE

22^e EDITION

PROFESSIONNELS RÉSERVEZ VOTRE STAND DÈS MAINTENANT

15.16.17
AVRIL
HIPPODROME
CAGNES-SUR-MER

CONTACT : Sandra LAPLANE
04 93 18 71 37
slaplane@nicematin.fr

Château La Gondonne

CÔTES DE PROVENCE

Depuis 1662



Pierrefeu du Var



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

isen.fr
www.fb.com/isen.toulon
@isentoulon
veronique.casiez@yncrea.fr

ISEN

ALL IS DIGITAL



une présence des diplômés ISEN dans plus de
58 pays

98%
Taux d'insertion
9 mois après
la formation

100%
des étudiants
ont une expérience
à l'international

INSCRIPTIONS APB
À PARTIR DU 20 JANVIER



30 000€
embauche

1,20 € - Italie : 1,80 € - N° 25122

Abonnement : www.varmatin.com/abonnement ou N°Cristal 09 69 32 83 83

Rédaction : 04 94 10 35 00 - Publicité/Annonces : 04 93 18 70 00

Pourquoi ils attaquent le permis du futur cinéma

La Seyne Environnement Méditerranée a déposé un recours devant le tribunal administratif pour s'opposer à la réhabilitation du bâtiment de l'ex-Atelier mécanique. Explications

L'été dernier, le maire de La Seyne nous avait glissé être plutôt confiant. Aux Mouissèques, l'ambitieux projet de complexe cinématographique dans l'ex-Atelier mécanique, étoffé de commerces et autres structures de loisir, semblait être sur de bons rails. Après avoir accordé le permis de construire à Quantum development fin juin (associé à CGR dans l'opération), Marc Vuillemot ne voyait pas arriver la moindre opposition à cette reconversion d'un site des anciens chantiers, pour partie datant de 1905. Mais à neuf jours de l'expiration du délai de recours, celui-ci a donc atterri sur son bureau. Avant que, de gracieuse, la requête ne devienne contentieuse et se retrouve devant le tribunal administratif de Toulon. Les détracteurs du projet? La confédération Environnement Méditerranée. Voici leurs arguments.

« Une dépollution du site insuffisante »

C'est, estime Environnement Méditerranée, là où le bât blesse principalement. « On parle d'un site qui a vu 130 ans d'exploitation d'industrie lourde, expliquent



De gauche à droite: Sylvain Ponzio, secrétaire d'Environnement Méditerranée, Gérard Demory, président, et Robert Durand, trésorier. (Photo Valérie Le Parc)

ces militants. On y retrouve du PCB, des hydrocarbures, de l'arsenic. Sauf que dans le projet, les mesures prises pour la dépollution sont largement insuffisantes... » D'après la confédération, il s'agirait ainsi pour l'opérateur de déplacer de quelques mètres 360 m³ des terres les plus polluées, en les confinant sous les futurs

parkings et espaces verts. « Ce, au lieu de les traiter en centres spécialisés, comme cela avait été le cas en 1989 avant la construction du parc de la Navale. » Environnement Méditerranée s'étonne aussi des résultats « étrangement inquiétants » des carottages, qui montreraient « une pollution de la nappe d'eau souterraine en augmentation ». Autre argument: « La perte de mémoire » quant aux terres souillées. « Comment être sûr que, dans 20 ans, quand il faudra changer un olivier, le technicien prendra la peine de se renseigner au cadastre pour savoir si dessous, le sous-sol est pollué? »

« La loi Littoral n'est pas respectée »

« La loi Littoral est claire: aucune construction n'est autorisée sur une bande de 100m à partir de la mer. Or, la troisième nef qu'ils prévoient de détruire puis de reconstruire, sera située à 76m seulement du rivage. » Du pinaillage? Pas pour l'association: « La loi est faite pour être appliquée, sinon elle n'a pas de raison d'être. Veut-on que le littoral varois devienne aussi bétonné que celui des Alpes-Maritimes? Et l'autre dérogation à la loi, qui autorise des activités en rapport avec la mer dans la bande des 100m ne s'appli-

Des militants loin d'être des inconnus

La confédération Environnement Méditerranée est née en 1996. Elle est connue pour s'être opposée à nombre de projets (ferme pédagogique de Janas, carrière à Mazaugues, PLU de Bandol, immeubles de Bois Sacré, décharges illégales du BTP, etc.), avec plus ou moins de succès... et plus ou moins de détracteurs. A La Seyne, on se souvient que c'est cette association, déjà, qui avait attaqué le projet de 12 salles de cinéma lancé par le maire Maurice Paul (PCF) en 2000, avec le groupe CGR. À l'époque, Michèle Durand, la présidente, était sur la liste d'opposition du candidat Arthur Paecht, ce qui lui vaudra un procès d'intention de la municipalité en place (elle sera ensuite élue pendant un mandat). Au final, devant le retard pris par le dossier, le permis de cinéma sera retiré avant même que le tribunal ne tranche. Aujourd'hui, Robert Durand, le mari de Michèle, qui avait pris sa suite en tant que président, est trésorier d'Environnement Méditerranée. Depuis cet été, Gérard Demory, un temps élu à Bandol, est à la tête de la confédération.

que pas non plus. Ou alors, l'opérateur doit changer son fusil d'épaule... »

qui vont venir s'ajouter sur un axe déjà fortement encombré. Il faut dire stop!

« Le problème du stationnement et de la circulation »

« La fréquentation journalière du complexe est évaluée à 4500 personnes par jour. Sans parler du personnel. Or, seul un parking de 100 places est prévu... » s'énervent ces écologistes. La circulation est aussi, d'après eux, une donnée qui n'a pas suffisamment été prise en compte. « Avec les 350 futurs logements de Bois Sacré, les futurs HLM de Saint-Mandrier et maintenant ce projet, c'est autant de nouvelles voitures

« On œuvre pour le bien des citoyens »

Souvent stigmatisés pour être des empêcheurs de construire en rond (ou en carré), les militants d'Environnement Méditerranée assurent pourtant qu'ils ne veulent que le meilleur pour les Seynois. « Nous n'avons rien contre un cinéma, mais il faut que les choses soient faites dans les règles. Il y a des enjeux de santé publique importants. Nous n'attaquons pas pour attaquer. »

MA.D.

mdalaine@nicematin.fr



La mairie reste sûre de son coup

C'est la mine sombre que Thierry Dalmas, Directeur général des services (DGS), accompagné des équipes techniques et juridiques de la Ville, nous reçoit. « Que ça soit clair: le seul argument recevable devant un tribunal, c'est celui de la Loi Littoral. Et on est persuadé qu'il ne tient pas, car déjà utilisé sans succès contre le casino ou Monaco Marine. » Il explique ainsi que le projet se situe dans « une continuité urbaine évidente », laquelle autorise de déroger à la bande des 100 m. « Le paradoxe, c'est que cet aménagement a été voté en 2003 par le conseil municipal et son élu à l'urbanisme Michèle Durand... actuelle vice-présidente d'Environnement Méditerranée! À l'époque, le préfet avait aussi approuvé ce schéma... »

Quid des soucis de circulation et de stationnement évoqués? « L'usage du complexe se fera en décalé des horaires de pointe. Et même si ce sont des points qui devront être améliorés, ils ne peuvent en aucun cas remettre en cause l'opération. « Trop de bouchons », ce n'est pas un argument contre la délivrance d'un permis de construire. Sinon, aucun nouveau projet ne verrait le jour à Paris ou à Marseille. »

« Pour les 360 m³ de terre, l'opérateur va transiger... »

Quant à la dépollution, Thierry Dalmas rappelle que les méthodologies, « hyper contrôlées », ont toutes été validées par les services de l'État. « Mais puisque l'histoire des 360 m³ semble

être un point d'achoppement, l'opérateur a accepté de transiger et va bientôt informer l'association qu'ils sont d'accord pour les faire traiter ailleurs. Il est dans l'intérêt de tous que ce recours soit retiré et que l'opération ait lieu. » Car la crainte de la municipalité est bien que ce contentieux entraîne un retard très important du chantier. « Même si nous n'avons pas peur de l'issue, il faut savoir que la décision du tribunal administratif, ça peut être 18 mois de patience... » Et le DGS de conclure: « On se demande ce qui motive ces gens. On parle quand même d'une valorisation du patrimoine industriel, faite dans les règles de l'art, pour implanter un équipement public. Mais apparemment, ils veulent que tout reste comme avant... »

Des citoyens contre-attaquent et lancent une pétition

Ils se nomment le « Collectif des citoyens » et en ont « ras-le-bol d'Environnement Méditerranée et de leur attitude d'opposition systématique et irresponsable ». Lancée par André Barbero et Andrée Patiès, à la tête du CIL des Mouissèques, la structure entend se positionner « en faveur du projet des Ateliers mécaniques, créateur d'emplois, de développement et porteur d'une dynamique nouvelle pour la ville ». Et Andrée Patiès d'expliquer: « Nous allons mettre cette pétition sur internet, dans les commerces... Ce n'est plus possible: on parle là d'une association qui, longtemps, a été dirigée par l'ex-adjointe à l'urbanisme d'Arthur Paecht, laquelle ne s'est pas gênée pour construire à tout va à l'époque. Une association qui, aujourd'hui, est présidée par un Bandolais qui ne connaît rien à La Seyne! Nous appelons tous les Seynoises, Seynois, habitants des villes alentours, à s'engager pour que le projet voie le jour le plus rapidement possible. »